

Eléments de synthèse de la mission d'expertise LMD du 12 au 19 mai 2005
Expert : Professeur Level, Président de l'U.V.H.C., Université de Valenciennes et du
Hainaut Cambrésis.

La mission du Professeur Level s'est inscrite dans un calendrier très serré, entre l'annonce du lancement du LMD par le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation Technologique auprès des Recteurs et Chefs d'établissement (le 11 mai) et le lancement officiel par le Premier Ministre, le 19 mai.

Les séances de travail avec les équipes de Direction et leurs comités techniques LMD laissent penser que, globalement, les Collègues sont convaincus de la nécessité de LMD même si on peut noter certaines approches plus timides.

Sur le terrain, les établissements ont démarré la réflexion LMD et sont conscients de ce qu'il s'agit d'une extraordinaire opportunité de réformer en profondeur l'Université Gabonaise et qu'il n'est pas possible de rester en-dehors de ce grand courant quasi mondial.

Vous trouverez ci-joint, le support de la conférence « *Construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur, mise en œuvre dans les établissements d'enseignement supérieur français* » prononcée par le Professeur Level au Centre Culturel Français, le 18 mai. Lors des séances de travail dans les établissements, le message a été adapté. Dans certains cas, les établissements ont été regroupés et l'intervention du Professeur Level a été orientée vers des problématiques spécifiques (Bac +2 / Bac + 3 pour l'INSG, l'IST et l'ENSS, formation de formateurs pour l'ENS et l'ENSET).

Dans toutes les interventions du Professeur Level, on relève deux idées fortes : le LMD comme moyen d'améliorer la réussite des étudiants et le LMD comme occasion offerte à l'université d'être un acteur majeur du développement du pays.

A la fin de sa mission, le Professeur Level a fait une restitution que l'on peut articuler comme suit :

- I Vers un LMD Gabonais : des projets d'établissement pour un projet global ?
- II Réflexion Gabon / CEMAC : jusqu'où utiliser la logique CEMAC ?
- III Quel accompagnement pour le passage au LMD ?
- IV Les urgences incontournables : ou les préalables institutionnels

A la fin de cette synthèse nous avons listé les questions qui préoccupent fort justement les membres de la communauté universitaire.

I Vers un LMD Gabonais : des projets d'établissement pour un projet global ?

1. On ne peut pas transférer, par un copié-collé, le système français au Gabon pour la bonne raison qu'il n'y a pas de « **Système français** », les universités françaises ayant obtenu le droit d'expérimenter dans sa mise en œuvre du LMD dès lors que sa philosophie et ses principes fondamentaux étaient respectés.
2. Il faudrait donc « **inventer** » une déclinaison gabonaise du LMD. Il semble que la meilleure solution soit de profiter de la nécessaire adaptation du système pour installer dans l'université gabonaise une « **culture du projet** ».
3. Il semble préférable de basculer vers le LMD sur la base d'une **vision partagée**, d'une philosophie commune, plutôt que de façon « forcée ». La vitesse à laquelle le Gabon s'arrime a peu d'importance, l'important est que les partenaires du Gabon aient entendu la décision officielle de s'arrimer. *A titre d'exemple, la convention d'assistance de la CPU¹ à l'Universités marocaine a une durée de 51 mois.*
4. Les établissements visités semblent adhérer à l'idée de « projet d'établissement » ; ce serait pour le ministère un excellent outil pour piloter l'enseignement supérieur et la recherche.
5. Pour construire un projet global ambitieux, il faudrait que chaque établissement mène la réflexion sur ses objectifs à moyen terme. Le pilotage au ministère pourrait se faire en s'appuyant sur une équipe constituée de collègues motivés issus de toutes les composantes.
6. Il semble indispensable de ne pas seulement s'appuyer sur les Universités et de mener la réflexion inter - établissements en associant les Grandes Ecoles. Des synergies pourraient se mettre en place. Il faudrait profiter de cette occasion pour faire émerger **des points de vue solidaires** et faciliter la décision politique.
7. Une des conditions de réussite serait l'obtention par le MESRIT, **d'une enveloppe financière fléchée** dédiée au basculement dans le LMD : cela permettrait de « dédommager » les bonnes volontés qui vont accepter de participer à la réflexion.

¹ CPU, Conférence des Présidents d'Université

II Réflexion Gabon / CEMAC : jusqu'où utiliser la logique CEMAC ?

1. Le Gabon a certainement intérêt à être identifié, sur certaines spécialités universitaires, comme leader dans la CEMAC mais il faut s'assurer que cela ne le pénalisera pas pour obtenir des « financements généralistes » (demander le point de vue d'un expert de Bruxelles).
2. Au niveau « L », l'enjeu est de favoriser l'ascenseur social ; il faut donc permettre aux jeunes gabonais d'accéder au « L » au pays. Au niveau « M », la qualité passe par la spécialisation, il ne peut pas y avoir de bons masters qui ne soient pas adossés à la recherche. Il faudrait que chaque établissement cherche une « piste de différenciation », ce qui ne peut se concevoir que dans la logique élargie CEMAC. Des arbitrages seront nécessaires.

III Quel accompagnement pour le passage au LMD ?

Deux types d'aide, les aides financières ou en expertise par le biais de l'UE et les aides en expertise par le biais de la CPU française.

1. Dans tous les cas, les bailleurs conditionneront leur aide à l'existence d'un projet global. Ce projet doit, non seulement porter sur les grands axes, mais aussi prévoir les programmes et leur déclinaison dans le temps.
2. La CPU travaille de Conférence à Conférence, or, au Gabon, la Conférence des 3 Recteurs laisserait de côté les grandes écoles qui font pourtant preuve d'un grand dynamisme. Il pourrait être opportun de créer une « **Association des chefs d'établissement** » qui serait l'interlocuteur de la CPU.
3. Certes, dans le cadre des nombreux accords interuniversitaires, des relations Individus à individus existent ; cependant sur les grands projets à long terme, il vaut mieux **privilégier des relations institutionnelles** pérennes : un collègue porteur d'un dossier peut très vite ne plus être en accord avec son Président d'Université lors d'un changement de Président (mandat non renouvelable de 5 ans).
4. La CPU ne « vend pas un modèle » mais adopte une logique d'accompagnement ; la CPU sera informée de ce que le Gabon est susceptible de solliciter. (*exemple de l'accompagnement marocain, missions doctorales, licences professionnelles, VAE,*

bonne gouvernance ... : le Ministère de l'Enseignement Supérieur marocain a obtenu de la Coopération française un assistant technique LMD).

IV Les urgences incontournables : les préalables institutionnels

1. Définition de la doctrine gabonaise :

- Notion de noyau dur (85 à 90%) du cursus?
- Importance des UE ?
- Allègement du présentiel ?
- Sans modifier nécessairement les structures à court terme, travailler sur des champs disciplinaires élargis.

2. Elaboration d'un cadre institutionnel :

Instance de pilotage de l'Enseignement supérieur, au moins pour ce qui a trait à l'introduction du LMD. Associer les Ministères de la Planification et des Finances, de l' Education et de la Formation professionnelle ?

3. Mise en place d'une procédure de projets d'établissement (contrat), et de mécanismes d'habilitation, le tout en lien avec les instances de pilotage.

La commission d'habilitation des formations :

Quelle est la composition idéale de la commission d'habilitation des formations au MESRIT? Comment éviter que ses membres soient « juges et parties » ? Il faudrait absolument éviter le danger majeur des querelles de chapelle.

Pour se garder des conflits d'intérêts lors des « arbitrages durs » du démarrage, il serait préférable de faire appel à des collègues étrangers (avec le risque de s'exposer à la critique) dans le cadre de la CEMAC, ou de la Francophonie ; collègues canadiens, français, belges, suisses ... L'expertise peut se faire à distance, grâce à l'internet, le financement UE est possible.

4. Décision quant à la problématique des diplômes à Bac+2 (120 crédits) préparés en 3 ans au Gabon.

Il semble impossible de continuer longtemps à former en trois ans et diplômé à Bac+2, d'autant que s'installent, dans les mêmes domaines de formation, des licences professionnelles en 3 ans et 180 crédits. L'idée serait de ramener la préparation en 2 ans. Comment gérer la transition ?

- **Pour ce qui est du DUT**, qui repose sur un contrôle continu des connaissances. Il est impossible de diplômé, à la même date, pour un même

diplôme, des étudiants ayant suivi un parcours en 3 ans et d'autres, un parcours en 2 ans. Une solution envisageable pourrait être d'opérer un décalage de 6 mois. Ceux qui inscrits pour un diplôme en 3 ans l'obtiendraient en 2 ans et demi et, moyennant un effort supplémentaire d'un semestre, se verraient proposer une licence professionnelle et 180 crédits.

- **Pour ce qui est du BTS** pour lequel l'examen final est la règle (ce qui, soit dit en passant, ne correspond pas du tout à l'esprit du LMD). S'il doit rester comme examen national, il conviendrait de ramener sa préparation à 2 ans et de permettre aux étudiants inscrits dans un parcours L de s'y présenter en fin de L2.

Les questions qui préoccupent les membres de la communauté universitaire.

1. Les difficultés d'organisation (gestion de la scolarité, mémoire des parcours pour le « supplément au diplôme² ») ;
2. Les problématiques d'évaluation interne et externe ;
3. Les appellations de diplômes : faut il imposer ? Il est préférable de consulter les établissements dans un premier temps et d'arbitrer par la suite en évitant les monopoles pour favoriser la « porosité » entre les composantes ;
4. Instituts de formation de formateurs et Universités. N'y a t'il pas de redondances ?
5. Inquiétude quant à la mise en pratique des 10 à 15% de variante à côté du noyau dur non négociable dans un diplôme ; est ce pertinent au Gabon ?
6. Curiosité quant aux « enjambements » semestriels (possibilité de suivre les enseignements du semestre suivant sans avoir validé la totalité des crédits précédents) ;
7. Inquiétude quant au coût réel du LMD (dans sa mise en place et dans son application) ;
8. Inquiétude quant à l'obligation d'insertion professionnelle et à son suivi.

² Document de synthèse normalisé accompagnant le diplôme et précisant le parcours suivi par l'étudiant pour valider ses crédits.